



Questions Diverses

> Conseil Municipal du 6 décembre 2021



Questions Diverses - RAPPEL

Article 5 – Questions orales

Article L. 2121-19 CGCT : Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune et portant sur des sujets d'intérêt général (...).

Ces questions portent sur des sujets d'intérêt général non-inscrits à l'ordre du jour. Elles doivent être adressées au maire par courrier ou courriel 48 heures avant la séance du conseil municipal. Elles doivent être rédigées clairement. Le maire ou l'adjoint concerné répond à ces questions mais celles-ci ne donnent pas lieu à débat.

Si l'objet des questions orales le justifie, le maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions communales concernées ou peut se réserver la possibilité de répondre ultérieurement par écrit.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Approuvé et modifié par délibération du 01 mars 2021

PRÉAMBULE

Selon l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal adopte son règlement intérieur dans un délai de 6 mois à compter de son installation

Depuis mars 2020, il est obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Le règlement intérieur du conseil municipal complète les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale. Il a pour but de faciliter l'exercice des droits des élus au sein de l'assemblée délibérante. Il porte sur des mesures concernant le fonctionnement interne du conseil municipal.

Les dispositions suivantes doivent obligatoirement y figurer :

- les modalités de consultation des projets de contrats de délégation de service public et des marchés publics par les conseillers municipaux (article L 2121-12 alinéa 2 du CGCT) ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales formulées par les conseillers municipaux en cours de séance (article L 2121-19 du CGCT) ;
- les modalités du droit d'expression des élus municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information municipaux diffusés par la Commune (article L 2121-27-1).

Le conseil municipal définit librement le contenu du règlement intérieur dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Selon l'article L 2121-8 modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (articles 123 et 82) dans les communes de 1 000 habitants et plus, le présent règlement intérieur continuera à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Le présent règlement intérieur peut être déféré devant le Tribunal administratif.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

Démission d'un élu :

Suite à la démission de Monsieur Claude Dalens début octobre 2021, Art L 270 du code électoral précise que la vacance est comblée par l'installation du suivant sur la liste. « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que soit »

En conséquence, les 20eme et 21eme candidats, Madame LEFIN Marie claire et Monsieur FORNARO Patrick ont-ils été contactés ?

Souhaitent-ils remplacer le poste laissé vacant par Monsieur Dalens ?

Dans la négative, ont-ils adressé leurs lettres de démission ?

- Sans objet
- Traité en séance du conseil municipal

Groupe d'élus
Sainte Colombe, notre
passion commune

Question communautaire :

Mr le Maire, le président de l'agglomération Agenaise Monsieur Dionis, vous a-t-il demandé de vous positionner ou de donner votre avis par rapport à la LGV.

Cette ligne peut être bénéfique pour le développement de l'agglomération Agenaise et de notre commune. Quelle est votre position à ce sujet ?
Avez-vous demandé l'avis des conseillers municipaux ?

> Question posée par mail le jeudi 2 décembre 2021
à 10 h 21

- Pour l'instant le président de l'Agglomération d'Agen n'a pas demandé aux élus communautaires de se positionner.
- Future discussion en bureau,
- Ma position est favorable à condition que la gare LGV soit implantée sur le territoire,

Groupe d'élus
Sainte Colombe, notre
passion commune

Association :

Suite à la mise en sommeil
du comité des fêtes quant
est-il de son éventuelle
reprise ? Dans la négative
quant est-il de l'utilisation de
ses fonds ?

*> Question posée par mail le
jeudi 2 décembre 2021 à 10 h
21*



L'assemblée Générale Extraordinaire de cette
association est prévue **jeudi 16 décembre**
2021.

Groupe d'élus
Sainte Colombe, notre
passion commune

Emploi communal :

Lors du conseil municipal du 22 septembre 2021, ce dernier a voté la création d'un poste d'emploi volontaire territorial en administration. Sur quels projets travaille cet agent ? Est-il affecté au sein de la mairie à d'autres activités que celle d'ingénierie pour laquelle il a été engagé ?

> Question posée par mail le jeudi 2 décembre 2021 à 10 h 21



fiche de poste de cet emploi adressée à tous les élus par mail le 30 septembre 2021

EXTRAIT de la fiche de poste : Missions principales :

- Mise en œuvre des fiches actions : réhabilitation du patrimoine communal, développement pôle – aménagement du territoire (Dossiers en cours : Laborde – extension du cimetière de Goulard et Projet de création d'un Groupe Scolaire)
- Veille juridique et financière pour le financement des projets de la commune, via la réponse aux appels à projets régionaux et nationaux, ainsi qu'à de nouvelles sources de financement ;
- Participation à l'instruction et au suivi des demandes de subvention pour les projets d'investissement ;
- Gestion de projets et stratégies territoriales,
- Soutien au service Urbanisme
- Connaissances générales sur les enjeux d'aménagement et de protection de l'environnement,
- Établir le planning de l'étalement de la mise en œuvre : Plan pluriannuel d'investissement
- Gestion administrative, financière et technique de politiques publiques

Groupe d'élus
Sainte Colombe, notre
passion commune

Projet communal :

6 : Lors de l'installation du conseil municipal, un compte rendu fait par le cabinet ELAN du projet Laborde avait été adressé aux nouveaux élus.

Pourrait-on avoir un compte rendu exhaustif de ce projet ?
Ne pourrait-il pas être communiqué à l'ensemble des personnes qui a participé à la réunion publique ?

Quel est la somme finale versée au cabinet ELAN pour la réalisation de l'étude de ce projet ?

Quant est-il du projet final à ce jour ?

*> Question posée par mail le
jeudi 2 décembre 2021 à 10 h
21*

- Sans objet
- Traité en séance du conseil municipal

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

Communication :

7. : Quelle est la politique de communication de la mairie ?

Des publications paraissent sur le réseau social Facebook de la mairie, alors que les élus du groupe « Passion Commune » n'ont pas été informés.

Selon l'article 28 du règlement intérieur du Conseil Municipal, les articles doivent être communiqués 10 jours avant les dates de bouclage. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer un planning des dates de bouclage et de parution de tous les futurs bulletins municipaux pour l'année à venir.

Nous voudrions connaître la date de publication du prochain bulletin municipal ?

*> Question posée par mail le jeudi
2 décembre 2021 à 10 h 21*

- La parution du prochain bulletin est prévue pour janvier 2022.
- Le cycle du bulletin est bimestriel.
- Les publications sur Facebook sont quasi quotidiennes et concernent des évènements municipaux, des informations liées aux actualités ou des relais de publications de manifestations associatives ou autres.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

Les représentants des parents d'élèves demandent un référent mairie pour la gestion des affaires scolaires. Un référent a-t-il été nommé ? Qui est cette personne ?

*> Question posée par mail le
jeudi 2 décembre 2021 à 10 h
21*

- Monsieur le Maire est l' élu référent pour la gestion des affaires scolaires depuis le remaniement des commissions communales.

Groupe d'élus
Sainte Colombe, notre
passion commune

Nous avons été sollicités
pour un problème
récurrent de poux depuis
trois ans sur un enfant de
l'école du haut. Pour le
bien de l'enfant et de ses
camarades, des mesures
ont-elles été prises pour
régler ce problème ?

*> Question posée par mail le
jeudi 2 décembre 2021 à 10 h
21*

➤ Ce problème concerne l'école.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

3. Les parents d'élèves nous signalent qu'il n'y a pas eu de suite donnée à la pose d'un miroir à l'intersection de la rue du Rivelin et de la côte de l'amandier (voir photo jointe). Pour la sécurité des parents et des enfants, une action rapide pourrait-elle être mise en place ?

*> Question posée par mail le
jeudi 2 décembre 2021 à 10 h
21*

- En agglomération, l'installation de la signalisation routière, dont celle de miroirs, doit se conformer aux dispositions réglementaires.
- Un miroir ne peut être utilisé que sur une voirie avec un marquage STOP.
- Ce carrefour comporte une intersection avec une priorité à droite dans une zone de rencontre limitée à 20 km/heure.
- La mairie n'a pas reçu de demande de parents d'élèves pour la pose d'un miroir à cet endroit là

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

Plusieurs administrés ont manifesté leur mécontentement auprès du responsable de la commission infrastructure et mobilité concernant un arbre mort à l'intersection de la route de Pébaque et de la route de Mourrens.

Cet arbre représente un danger, il est susceptible de tomber sur la route et sur les câbles électriques.

Le groupe Passion Commune a été saisi de ce problème et a alerté par mail la mairie le 6 novembre, mail resté sans réponse. Une relance a été faite le 17 novembre. Nous sommes de nouveau sollicités, quelle est la position prise par la mairie concernant la coupe de cet arbre susceptible de tomber à tout moment ?

*> Question posée par mail le jeudi
2 décembre 2021 à 10 h 21*

- En attente de réception des devis pour l'abattage.
- La mairie n'a reçu aucun signalement d'administrés concernant la dangerosité de cet arbre.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

Mr le Maire, il nous a été signalé un nombre croissant d'enfants qui prennent le bus à l'arrêt "Petit Roubis", ceux du secteur mais aussi d'autres enfants qui viennent de « Fanguette ».

Vu le nombre croissant de voitures accompagnant les enfants, est-il prévu dans le projet du lotissement de Petit Roubis un arrêt de bus avec parking de stationnement ?

Dans l'attente de l'aménagement, compte tenu de la dangerosité de l'endroit, avez vous anticipé et pris des mesures pour limiter les risques d'accidents ?

*> Question posée par mail le
jeudi 2 décembre 2021 à 10 h
21*

- Dans un premier temps, il est prévu que les enfants se rendent sur l'arrêt de « Fanguette » éclairé pour prendre le bus par la voie piétonne créée dans le lotissement.
- La limitation de vitesse a été abaissée à 50 km/h et même à 30 km/h au niveau du chantier sur le secteur pour limiter le risque d'accidents.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

En ce qui concerne les places de rugby qui représentent de l'argent public, pouvez-vous nous indiquer

- sur quel critère sont attribuées ces dernières ?

- un planning de distribution a-t-il été mis en place ?

*> Question posée par mail le
jeudi 2 décembre 2021 à 10 h
21*

- Les places pour les matchs sont attribuées en fonction des demandes.
- Cette année, avec les travaux actuels sur le stade le nombre de places est aléatoire, et surtout les places sont distribuées après la réunion hebdomadaire de chantier qui détermine combien de public peut être accueilli en toute sécurité.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

Nous avons été interpellés par les riverains situés sur Goulard concernant les éléments suivant :

Les 8 candélabres promis sur la RD 296 en novembre 2020 ... toujours en attente d'informations ?

Attente d'aménagement de la route pour assurer la sécurité des riverains et des piétons ?

Des camions continuent d'emprunter la Départementale pour se rendre à la TAG. Pour la sécurité et le bien être de nos concitoyens n'est il pas temps de prendre le problème à bras le corps ou d'y apporter au plus vite une solution ? La mairie communique-t-elle ses signalements à l'agglomération ?

> Question posée par mail le vendredi 3 décembre à 10 h 28

- L'éclairage public est une compétence de l'Agglomération d'Agen et dans le cadre de l'Agenda 21, le conseil communautaire a décidé de limiter les extensions et les créations nouvelles depuis ce début d'année 2021.
- Le projet d'amélioration de la route départementale 296 a été refusé lors de la réunion publique avec les riverains qui s'est tenu lundi 14 juin 2021.
- Pour les poids lourds, les signalements sont faits régulièrement à la gendarmerie et l'agglomération d'Agen est parfaitement au courant également.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

Dernièrement, ces sont les 2 petits panneaux indicatifs « route de Goulard » qui ont disparu, ils ont été déboulonnés du pieu. Où s'arrêtera l'incivilité sur cette route ?

*> Question posée par mail le
jeudi 2 décembre 2021 à 10 h
21*

- Ce problème n'est malheureusement pas récurrent au secteur de Goulard.
- A peu près 50 % des panneaux communaux de rue ou de signalisation routière sont dévissés, volés ou détériorés

Groupe d'élus
Sainte Colombe, notre
passion commune

Où en est le plan guide de
notre commune suite à
l'adressage ?

*> Question posée par mail le
vendredi 3 décembre 2021 à
10 h 28*

- Le plan a été mis à jour avec les noms de rues.
- L'entreprise est à la recherche de financeurs pour l'éditer.

Groupe d'élus
Sainte Colombe, notre
passion commune

Aucunes informations ne
sont mentionnées sur le
site de la Mairie, il n'y a
plus de newsletter, plus de
Flash.

*> Question posée par mail le
vendredi 3 décembre 2021 à
10 h 28*

- Cette affirmation ne semble pas demander une réponse.